

Réunions publiques

Plan de **Pr**évention du **R**isque **i**nondation
sur le bassin versant du **Giessen**

Le 03 octobre 2019 de 19h à 21h à CHÂTENOIS

Espace les Tisserands - 4, parvis Charles Louis Marchal

Le 10 octobre 2019 de 18h à 20h à VILLÉ

MJC Le Vivarium - 53, Route de Bassemberg



L'État élabore actuellement un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) sur le bassin versant du Giessen

Ce PPRi fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, à la protection et à la sauvegarde des biens et des vies humaines. Il est élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin).

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du bassin versant du Giessen. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation. Le PPRi comportera ainsi un zonage réglementaire qui autorisera les constructions sous conditions dans certains secteurs et les interdira dans d'autres.

La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) présentera le projet de zonage ainsi que le projet de règlement du futur PPRi lors de réunions publiques d'information et d'échanges qui se dérouleront le :

■ Le 03 octobre à CHÂTENOIS, de 19h à 21h :

Espace Les Tisserands
4, Parvis Charles Louis Marchal, 67730 Châtenois

Pour les communes de Châtenois, Kintzheim, La Vancelle, Scherwiller

■ Le 10 octobre à VILLÉ, de 18h à 20h :

MJC Le Vivarium
53, route de Bassemberg, 67220 Villé

Pour les communes de Albé, Bassemberg, Breitenau, Breitenbach, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Steige, Thanvillé, Triembach, Villé

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.



La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.



2

Fin 2018

Première présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et présentation des aléas au public.



Début 2019

Élaboration du projet du PPRI : identification des enjeux impactés par les risques inondation, rédaction du projet de règlement d'urbanisation et de construction.



3

Automne 2019

Concertation : elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

4



Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.



5

Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI : il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée aux documents d'urbanisme et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

Chacun peut consulter les cartes du projet de zonage ainsi que le projet de règlement du PPRi sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubrique :

- > Politiques publiques
- > Environnement prévention des risques naturels et technologiques
- > Risques
- > Risques d'inondation
- > Plans de prévention des risques inondation en cours d'élaboration
- > PPRi du Giessen

(ou lien court : <http://vu.fr/GIESSEN>)

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement auprès de la DDT du Bas-Rhin :

@ Par courriel :
ddt-ppri-giessen@bas-rhin.gouv.fr

✉ Par courrier :
Direction Départementale
des Territoires du Bas-Rhin
Service Aménagement Durable
des Territoires
Pôle Prévention des Risques
14, rue du Maréchal Juin
BP 61003 - 67070 STRASBOURG cedex

